

AR Prefecture

024-242400752-20231214-2023_6_11-DE
Reçu le 20/12/2023

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE CREER le poste manquant au tableau des emplois :**
Au 1^{er} avril 2024 :
 - **un poste d'adjoint technique à raison de 35 heures**
 - **un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures**
 - **un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 35 heures**
- 36 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**

*Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture*

*Le Président
Michel AUGEIX*



*Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023
Le Président,*

Michel AUGEIX

